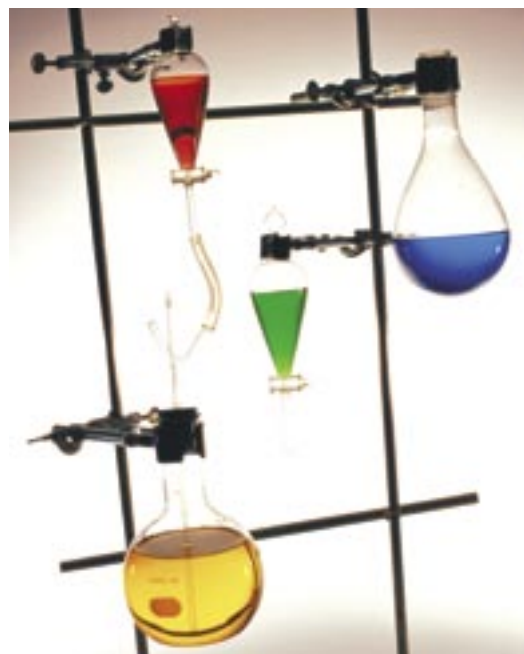


# Ne pas se laisser distancer par les Etats-Unis

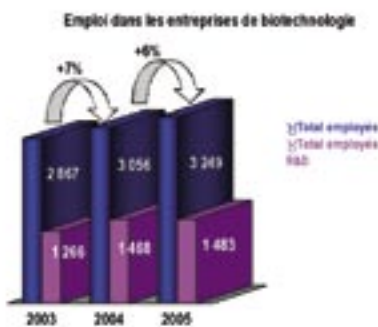
Troisième derrière l'Angleterre et l'Allemagne dans les sciences de la vie, la France fait partie, au niveau européen, du peloton de tête dans les biotechnologies. Mais attention à ne pas se laisser dépasser par l'ogre américain ! Etat des lieux du marché des biotech.

Créer des entreprises innovantes nécessite en premier lieu, un terreau fertile, c'est-à-dire une recherche académique de qualité. « Heureusement on sait encore sélectionner les bons cerveaux dans les grandes écoles et les universités du secteur ont au moins un membre fondateur de niveau universitaire. L'emploi dans les entreprises se maintient sur les trois ou quatre dernières années, avec toujours des chercheurs » reconnaît le président de France Biotech, Philippe Pouletty. En fait, les entreprises françaises de biotechnologie constituent, selon les chiffres, un secteur plutôt robuste, dynamique et productif. Un exemple, les médicaments en développement qui témoignent de la bonne productivité de cette industrie : 87 produits en essais cliniques en 2005 dont 46 en phase II et III.

Par contre, elles ont subi ces dernières années, une stagnation pour ne pas dire une baisse, des fonds d'amorçage et de capital risque. En 2006, les montants investis sur les 11 premiers mois, étaient



toutefois en augmentation sensible. Environ un tiers de plus par rapport à 2005, pour atteindre un total de 253 millions d'euros.



Le gros problème des entreprises françaises, et plus largement européennes, reste en fait un problème financier. Bien que l'Europe compte maintenant davantage d'entreprises de biotechnologies que les Etats-Unis (1613 contre 1415 en 2005) et que ces mêmes entreprises européennes aient levé autant de fonds lors de leurs introductions en bourse que leurs consœurs américaines, le marché boursier outre-atlantique reste beaucoup plus dynamique et liquide, notamment en ce qui concerne les levées de fonds secondaires. Au total, 3,5 fois plus d'argent investi qu'en Europe. Les investissements en capital-risque représentent 43 % du total des fonds investis dans les entreprises européennes, une part bien plus importante qu'aux Etats-Unis, où celui-ci ne représente que 23 % du total. En fait l'absence de relais boursier bloquerait la chaîne de financement dans toute l'Europe. Et si, en France, l'introduction cette année d'Innate Pharma, une société biopharmaceutique spécialisée en cancérologie, lui a permis de lever 34 millions d'euros, et celle annoncée ce mois-ci de Genfit, une société spécialisée dans la découverte et le développement de médicaments dans les domaines des maladies métaboliques et cardio-vasculaires, ce ne serait quelque part que l'arbre qui masque la forêt. « Il faut que toute la chaîne de création de valeur fonctionne, de la recherche académique au relais boursier, est en tout cas persuadé Philippe

Pouletty. La culture du risque n'existe pas assez, il n'y a pas d'analystes qui savent analyser ces sociétés, pas assez de réussites passées... ». Sept entreprises françaises sont aujourd'hui cotées en bourse, contre 21 en Allemagne, 64 en Angleterre. Au total, 149 en Europe contre 347 aux Etats-Unis. Leur succès est en tout cas un indicateur de l'intérêt des investisseurs pour les entreprises des Sciences de la Vie. Pour Johan Vanhemelrijck, secrétaire général d'Europabio, la prochaine bataille est en tout cas sur ce terrain. « Le financement de firmes de biotechnologies doit être le fait de Venture Capital qui ont de la patience, reconnaît-il toutefois. Il faut compter 10 ans au moins pour avoir un retour de l'investissement ». D'où la nécessité de renforcer les coopérations entre Etats. Dans le 7<sup>ème</sup> programme-cadre de l'Union

européenne en matière de recherche, qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il est prévu de consacrer 15 % des ressources aux petites et moyennes entreprises. « Ce qui importe, c'est que les instruments d'aide destinés à ces petites et moyennes entreprises, tels que les prévoit le programme, soient effectivement plus largement utilisés par les intéressés », précise Johan Vanhemelrijck. Un effort final doit être fait, maintenant, pour que l'industrie des biotechnologies (française et européenne) puisse rapidement atteindre sa phase de maturité et tenir un rôle moteur au plan mondial. Il y va de la compétitivité des entreprises, de la santé et de la qualité de vie des européens et de l'indépendance de nos systèmes de santé.

Alain Maurice ■

## Voisin Consulting, société de conseil en stratégie de développement des produits de santé innovants

Entretien avec Emmanuelle Voisin, fondatrice de Voisin Consulting.

Créée en 1997, Voisin Consulting assiste les entreprises biomédicales dans l'élaboration des plans de développement des médicaments biologiques et chimiques, des dispositifs médicaux, des produits frontières, des produits combinés et des cosmétiques. Ces plans décrivent comment mettre les produits sur le marché au moyen de stratégies réglementaires innovantes, rapides et efficaces.



Emmanuelle Voisin

Marquage CE des dispositifs médicaux. Voisin Consulting élabore également des stratégies réglementaires spécifiques pour accélérer et optimiser l'accès au marché : désignation de médicament orphelin, obtention du statut PME, sélection de procédures d'enregistrement adaptées aux produits innovants. Voisin Consulting fait converger les cadres réglementaires des différents produits de santé créant ainsi une fertilisation croisée bénéfique au développement des produits du futur : thérapies prédictives, préventives et personnalisées, nanotechnologies médicales, cosméceutiques.

Voisin Consulting réunit trente personnes réparties entre Paris et Rennes, Lausanne, Boston et Melbourne. Mandatée par des sociétés principalement américaines et européennes, elle accompagne ses clients durant les étapes préalables à la mise sur le marché du produit : préparation des essais non-cliniques puis cliniques nécessaires pour démontrer l'efficacité et la sécurité du produit, interaction avec les agences réglementaires, et enfin préparation et soumission des dossiers d'autorisation de mise sur le marché des médicaments et de

Membre d'Europabio, Voisin Consulting participe à la définition des réglementations européennes, notamment dans le domaine de la thérapie cellulaire et génique, et de la régénération tissulaire.

Voisin Consulting  
Tél. : 33 (0)1 41 31 83 00  
Fax : 33 (0)1 41 31 83 09



Publi-reportage

## De nouveaux outils pour se financer

Le développement des entreprises de biotechnologie exige des apports massifs en capitaux. Le nouveau dispositif du gouvernement, mené par la Caisse des dépôts en partenariat avec six établissements privés, leur offre de nouveaux moyens. Problème : elles peinent encore à séduire les investisseurs privés.

Un événement a marqué l'automne dans le secteur des biotechnologies : l'introduction réussie d'Innate Pharma sur Euronext Paris. Cette société biopharmaceutique appartient désormais au cercle restreint des 7 PME technologiques cotées en France, tandis que l'on en compte 20 en Allemagne et plus de 60 au Royaume-Uni. Une illustration éloquente des difficultés rencontrées par les PME françaises à fort potentiel pour se financer.



J. Gallot, président de CDC Entreprises

seront versées à des fonds de fonds, à des fonds privés (dont des sociétés de Business Angels), ou directement aux entreprises.

« En France, ces marchés ne sont pas suffisamment financés car considérés comme pas assez rentables compte tenu de leur niveau de risque, explique Jérôme Gallot, président de CDC Entreprises. Nous souhaitons rattraper ce retard, avec deux ambitions : favoriser l'émergence des champions de demain, et renforcer le tissu des moyennes entreprises, facteur de richesses et de compétitivité ».

Selon l'association France Biotech, on observe même une « pénurie brutale de fonds d'amorçage et de capital-risque » en 2005 et 2006. « Du fait de cette sous-alimentation en fonds propre, le risque est élevé de voir les meilleures d'entre elles rachetées par des groupes étrangers », prévient Philippe Pouletty, président d'honneur de France Biotech et fondateur de trois entreprises de biotechnologie. Développer des médicaments est une activité très gourmande en capitaux : « il faut y investir des centaines de millions d'euros avant de récolter les premiers revenus, généralement au bout d'une dizaine d'années » explique-t-il.

Six partenaires privés (Société Générale, Caisses d'Epargne, AGF, AXA, Groupama et Natexis-Banques Populaires) sont associés au programme et engageront jusqu'à un milliard d'euros au cours des six prochaines années, portant l'enveloppe globale de France Investissement à trois milliards d'euros.

### Le succès du statut de Jeune Entreprises Innovante

Depuis son lancement en 2004, la Jeune Entreprise Innovante (JEI), autre geste en faveur des PME, emporte pour sa part un large succès. Selon France Biotech, les 3/4 des PME de biotechnologies bénéficient aujourd'hui de ce statut. Entre autres avantages, les JEI sont exonérées de charges patronales pour les personnels impliqués dans un projet de recherche et développement. L'économie générée est majoritairement réinvestie dans la R&D (nouveaux projets, équipements, chercheurs). Le concept fait d'ailleurs des émules en Europe (Belgique, Portugal), et vient d'être approuvé par la Commission Européenne.

### Un nouveau dispositif : France Investissement

C'est dans ce contexte que le gouvernement a lancé le mois dernier un nouveau programme, « France Investissement », au profit des PME en croissance et des jeunes pousses. Dotée de moyens et d'outils supplémentaires, CDC Entreprises, filiale de la Caisse des dépôts, y participera à hauteur de 300 millions d'euros par an jusqu'en 2012, doublant ainsi son effort actuel. Ces sommes, injectées sous forme de capitaux, de dettes ou de garanties,

### Un objectif : attirer les investisseurs privés

« Les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation constituent une bonne source de renouvellement des fonds, mais l'épargne des Français ne finance pas assez d'entreprises innovantes », déplore Philippe Pouletty. Le fonds Sefti (Specialized European Fund for Therapeutic Innovation) de la Société Générale Asset Management pourrait contribuer à combler ce manque. Il a pour objet d'investir dans la création d'entreprises exploitant des découvertes innovantes dans le domaine cardiovasculaire : « Nous offrons aux porteurs de projets une société privée clé en main » explique Béatrice Denys, gérante de Sefti.

Pour améliorer la chaîne de financement de la recherche et de l'innovation, de l'amorçage au marché boursier, France Biotech milite actuellement pour la création du statut de JEIC (Jeune entreprise innovante cotée). L'objectif est d'attirer les investisseurs grâce à des incitations fiscales fortes (notamment l'exonération de l'impôt sur les plus-values pour les actionnaires) et de favoriser ainsi la levée de fonds sur les marchés boursiers. Avec pour enjeu, comme le rappelle Philippe Pouletty, « d'atteindre dans le domaine des biotechnologies françaises une masse critique qui lui permette d'exister au plan international ».

Muriel Breiman ■

## Novalyst ou comment se financer sans capital risque

Stephan Jenn a co-fondé il y a 4 ans, aux côtés d'Alain Wagner, directeur de recherche au CNRS, la société de recherche en chimie Novalyst Discovery. À défaut d'investisseurs, cette PME alsacienne de 28 salariés a dû recourir à de multiples sources de financement.

### En 2002, vous créez votre entreprise. Pourquoi les fonds de capital-risque n'ont pas souhaité contribuer à son financement ?

Le contexte était peu favorable, après l'éclatement de la « bulle Internet ». Par ailleurs, les investisseurs préféraient les projets ayant des fins directement thérapeutiques. Or nous travaillions à la conception d'outils pour la recherche en chimie. C'est un secteur très pointu, et les capital-risqueurs ne disposent pas toujours de l'expertise nécessaire.

### Dès lors, comment avez-vous financé la création de Novalyst ?

Les 300 000 euros remportés en tant que lauréat du Concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes ont constitué notre premier apport. En l'absence d'apporteurs de capitaux, nous avons choisi de développer une deuxième activité : vendre des prestations de recherche pour l'industrie.

Ce système nous a permis de financer notre activité de recherche, grâce au chiffre d'affaires généré. Par la suite, outre les aides publiques directes et le financement d'amorçage du fonds de proximité Alsace création, le statut de Jeune Entreprise Innovante a été précieux. Il nous a permis d'embaucher quatre personnes pour le prix de trois grâce aux exonérations de charges patronales sur les salaires de nos chercheurs. Nous avons également bénéficié du crédit d'impôt recherche, une aide indirecte considérable, et d'une avance remboursable d'Oseo-Anvar. En 2006, nous avons monté un projet dans le cadre du pôle de compétitivité alsacien, avec la DGE, la région Alsace et Oseo-Anvar. L'addition de ces financements parallèles et successifs a permis la création et le développement de Novalyst.

Propos recueillis par Muriel Breiman ■